

Numéro	DL200626-LM06	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	
Objet	Désignation des représentants de la ville dans les établissements d'enseignement primaire	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt le dix juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy

Etaient excusés :

- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur Thibaud PHILIPPS
- Madame Sandra DIDELOT ayant donné procuration à Monsieur Serge SCHEUER

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	3 juillet 2020
Date de publication délibération :	16 juillet 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	16 juillet 2020

XI. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le Code de l'Éducation prévoit en son article D411-1 la représentativité de la ville dans le cadre des conseils d'école. Ainsi, deux élus représentent la ville dans chaque conseil d'école et plus précisément :

- le maire ou son représentant ;
- un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Il convient donc de procéder à la désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger dans chaque conseil d'école.

Après avoir décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au scrutin secret,

Après avoir recueilli les différentes candidatures, il est proposé au conseil municipal de désigner les conseillers municipaux suivants comme représentants dans les établissements d'enseignement primaire :

Etablissement	Représentant
Groupe scolaire du Centre	Elisabeth DREYFUS
Groupe scolaire du Sud	Elisabeth DREYFUS
Groupe scolaire des Vergers	Elisabeth DREYFUS
Groupe scolaire Lixenbuhl	Elisabeth DREYFUS
Ecole élémentaire du Nord	Elisabeth DREYFUS
Ecole maternelle du Nord	Dominique MASSÉ-GRIESS
Ecole élémentaire Libermann	Dominique MASSÉ-GRIESS
Ecole maternelle Libermann	Dominique MASSÉ-GRIESS
Ecole maternelle de l'Orme	Dominique MASSÉ-GRIESS
Ecole maternelle de la Plaine	Dominique MASSÉ-GRIESS

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **26** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, BEAUJEUX Rémy

Abstentions : **9** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

